COMMISSION SUR LES POLITIQUES DE PARTENARIAT OEA/Ser.W

POUR LE DÉVELOPPEMENT CIDI/CPD/doc.191/20 rev. 1

13 février 2020

Original: espagnol

MÉTHODOLOGIE RÉGISSANT L’EXAMEN DE L’ÉTUDE SUR   
LES INSTRUMENTS ET ENTITÉS DU SYSTÈME INTERAMÉRICAIN

VISANT À ABORDER LA RIPOSTE AUX CATASTROPHES NATURELLES

(Approuvée par la Commission lors de la réunion tenue le 30 janvier 2020)

MÉTHODOLOGIE RÉGISSANT L’EXAMEN DE L’ÉTUDE SUR   
LES INSTRUMENTS ET ENTITÉS DU SYSTÈME INTERAMÉRICAIN

VISANT À ABORDER LA RIPOSTE AUX CATASTROPHES NATURELLES

(Approuvée par la Commission lors de la réunion tenue le 30 janvier 2020)

En vertu du paragraphe 11 du dispositif de la résolution AG/RES. 2939 (XLIX-O/19) de l’Assemblée générale, le Département du développement durable du Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) a présenté une brève analyse de chaque outil et instrument dont dispose le système interaméricain pour aborder la riposte aux catastrophes naturelles.

L’Étude, qui fait l’objet du document CIDI/CPD/doc.188/19 rev. 1, a pour but de décrire aux États membres l’état actuel des instruments et entités du système, les défis qui se posent pour une utilisation efficace de celui-ci, la justification qui sous-tend l’inclusion de changements dans leurs fonctions et leur structure ainsi que les différentes possibilités permettant éventuellement d'améliorer le rôle de l'Organisation des États Américains dans la construction de capacités de préparation et de riposte aux catastrophes, ainsi que dans la facilitation de la riposte internationale.

La version révisée de l’Étude a été présentée à la Commission sur les politiques de partenariat pour le développement lors de sa réunion du 16 décembre 2019. Les États membres ont alors décidé d’examiner chaque instrument et chaque entité décrits dans l’étude individuellement de sorte à convenir de recommandations pertinentes destinées au Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) aux fins d’examen.

Le mandat précité établit ce qui suit : « 11. En s’appuyant sur le mandat énoncé au paragraphe 13 de la résolution [AG/RES. 2916 (XLVIII-O/18)](http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_18/CIDIS00003S02.doc), de demander au SEDI de réaliser, en coordination avec les secteurs concernés de l’OEA et du système interaméricain, en particulier le Secrétariat à la sécurité multidimensionnelle et la Commission sur la sécurité continentale (CSH), et dans les limites des ressources disponibles, une étude sur les outils existants et les entités établies au sein du système interaméricain pour répondre aux besoins d’interventions en cas de catastrophe naturelle, et de faire rapport sur les résultats ainsi obtenus à une réunion mixte du Conseil permanent et du CIDI avant la fin 2019. L’étude comprendra : (1) la structure, les responsabilités et la composition futures de la Commission interaméricaine pour la réduction des catastrophes naturelles (CIRDN) ; (2) l’avenir du Fonds interaméricain d’assistance pour situations de crise (FONDEM) et particulièrement s’il convient de le supprimer ou de le remplacer par un instrument susceptible de faciliter le transfert ordonné et opportun de l’assistance en cas de catastrophe des États membres aux pays touchés ; (3) l’avenir de la Convention interaméricaine visant à faciliter l'apport d'assistance dans les cas de catastrophes ; (4) le Réseau interaméricain d’atténuation des effets des catastrophes (RIMD) ; enfin, (5) elle tiendra compte des expériences des États membres concernés en matière de collaboration avec ces entités ».

Par ailleurs, le paragraphe 13 du dispositif de la résolution AG/RES. [2916 (XLVIII-O/18)](http://scm.oas.org/doc_public/ENGLISH/HIST_18/CIDIS00003S02.doc) établit ce qui suit : « De charger le Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) de soumettre au CIDI pour examen une proposition visant à faciliter, dans la mesure où les ressources le permettent, les interventions dans les cas de catastrophe et renforcer la collaboration dans l’assistance que les États membres, les observateurs permanents et autres entités fournissent aux États membres touchés par les catastrophes, dans le but d’aligner et d’optimiser l’utilisation de tous les instruments et mécanismes existant au sein de l’OEA, de renforcer la coordination et la collaboration dans le cadre des instruments et entités du système interaméricain et des mécanismes sous-régionaux et de travailler de manière concertée avec les mécanismes et organismes existants du Système des Nations Unies et les autres entités internationales ».

Pour accélérer les délibérations comme décidé par la Commission, la méthodologie de travail ci-après est convenue comme suit :

* Le Secrétariat présentera des exposés successifs sur chacun des instruments et chacune des entités évoqués dans l’Étude lors de réunions officielles de la Commission. Les exposés seront inscrits à l’ordre du jour de la réunion au cours de laquelle ils seront présentés. Les exposés seront prononcés par les représentants de tous les services du Secrétariat concernés par le fonctionnement de chaque instrument ou entité. Ces exposés tenteront de répondre aux questions ci-après et à d’autres qui seront éventuellement posées lors des délibérations :
* Rappel
* Comment fonctionne l’instrument ou l’entité actuellement ?
* Au cours des cinq dernières années, combien de fois est-il entré en fonctionnement face à des situations de catastrophe ?
* Quels seraient les avantages d’adopter les changements suggérés dans l’Étude ?

En ce qui concerne le Fonds interaméricain d’assistance pour situations de crise (FONDEM) :

* Au cours des dernières années, quels ont été les pays contributeurs ?
* La Commission tiendra une réunion informelle après chaque réunion officielle. Au cours des réunions informelles, les délégations examineront les informations reçues du Secrétariat et tiendront des délibérations pour convenir des recommandations adoptées relativement à l’instrument ou à l’entité examinés lors de la réunion officielle précédente.
* Au cours de la réunion officielle suivante, les délégations tenteront de s’accorder sur les recommandations débattues lors de la réunion informelle précédente à l’égard de l’instrument ou de l’entité examinés, celles-ci pouvant faire l’objet d’un examen intégral à l’issue des délibérations sur le contenu de l’Étude tout entière. Lors de cette même réunion officielle, le Secrétariat présentera des informations sur tout autre instrument ou entité évoqués dans l’Étude. La réunion officielle donnera lieu à une réunion informelle ayant pour objet celui décrit dans le paragraphe précédent.

C’est ainsi que tous les éléments de l’Étude seront examinés jusqu’à ce que l’on parvienne à des décisions communes sur chacun des éléments en particulier et sur l’intégralité de ceux-ci.

* Après l’examen de chaque élément pris individuellement, les délégations, lors d’une réunion officielle, adopteront les recommandations globales établies à l’égard de l’Étude, lesquelles seront présentées au CIDI pour examen afin d’accomplir le mandat établi aux termes du paragraphe 11 du dispositif de la résolution AG/RES. 2939 (XLIX-O/19) de l’Assemblée générale.

Pour ce faire, le calendrier de réunions ci-après est proposé :

|  |  |
| --- | --- |
| Jeudi  30 janvier 2020  14 h 00 – 17 h 00  Salle Padilha Vidal | * Étude sur les instruments et entités du système interaméricain visant à aborder la riposte aux catastrophes naturelles   + - * + Méthodologie d’analyse de l’étude         + Décision relative au calendrier         + Fonds interaméricain d’assistance pour situations de crise (FONDEM) – Exposé du Secrétariat |
| RÉUNION INFORMELLE  Mardi  4 février 2020  14 h 00 – 17 h 00  Salle Padilha Vidal | * Étude sur les instruments et entités du système interaméricain visant à aborder la riposte aux catastrophes naturelles   + - * + Fonds interaméricain d’assistance pour situations de crise (FONDEM) |
| Mardi  18 février 2020  10 h 00 – 13 h 00  Salle Padilha Vidal | * Étude sur les instruments et entités du système interaméricain visant à aborder la riposte aux catastrophes naturelles   + - * + Décision sur les recommandations relatives au Fonds interaméricain d'assistance pour situations de crise (FONDEM)         + Convention interaméricaine visant à faciliter l'apport d'assistance dans les cas de catastrophes – Exposé du Secrétariat |
| RÉUNION INFORMELLE  Mardi  25 février 2020  14 h 00 – 17 h 00  Salle Padilha Vidal | * Étude sur les instruments et entités du système interaméricain visant à aborder la riposte aux catastrophes naturelles   + - * + Convention interaméricaine visant à faciliter l'apport d'assistance dans les cas de catastrophes |
| Mardi  3 mars 2020  10 h 00 – 13 h 00  Salle Padilha Vidal | * Étude sur les instruments et entités du système interaméricain visant à aborder la riposte aux catastrophes naturelles   + - * + Décision sur les recommandations relatives à la Convention interaméricaine visant à faciliter l'apport d'assistance dans les cas de catastrophes         + Commission interaméricaine pour la réduction des catastrophes naturelles (CIRDN) – Exposé du Secrétariat |
| RÉUNION INFORMELLE  Mardi  10 mars 2020  10 h 00 – 13 h 00  Salle Gabriela Mistral | * Étude sur les instruments et entités du système interaméricain visant à aborder la riposte aux catastrophes naturelles   + - * + Commission interaméricaine pour la réduction des catastrophes naturelles (CIRDN) |
| Mercredi  18 mars 2020  10 h 00 – 13 h 00  Salle Padilha Vidal | * Étude sur les instruments et entités du système interaméricain visant à aborder la riposte aux catastrophes naturelles   + - * + Décision sur les recommandations relatives à la Commission interaméricaine pour la réduction des catastrophes naturelles (CIRDN)         + Réseau interaméricain d'atténuation des effets des catastrophes (RIMD) – Exposé du Secrétariat |
| RÉUNION INFORMELLE  Lundi  23 mars 2020  14 h 00 – 17 h 00  Salle Gabriela Mistral | Étude sur les instruments et entités du système interaméricain visant à aborder la riposte aux catastrophes naturelles   * + - * + Réseau interaméricain d'atténuation des effets des catastrophes (RIMD)         + Examen des recommandations formulées à l’intention du CIDI |
| Mardi  14 avril 2020  10 h 00 – 13 h 00  Salle Padilha Vidal | * Adoption de recommandations relatives à l’Étude sur les instruments et entités du système interaméricain visant à aborder la riposte aux catastrophes naturelles |

CIDRP02789F06